



Association pour
la Protection de l'Environnement
du Pays de Grignan
et de l'Enclave des Papes

APEG Échanges No. 3

Mars/Avril 2024

Onzième édition nationale "Tous au compost"



Dans le cadre de la 11ème quinzaine du compostage de proximité, l'Apeg était présente à l'Espace Maison Milon le week-end du 5 avril.
En partenariat avec les Docs de Grillon, Jean Vepierre est intervenu lors de la projection du film "Mission régénération" le vendredi 5 avril.



L'Apeg a proposé une journée d'animation autour du compostage et lombricompostage, le samedi 6 avril. Jean et Thierry étaient présents toute la journée pour répondre aux questions du public.



Ludivine Caspard de la communauté de communes était présente en début d'après-midi. Elle est chargée de mission biodéchets et compostage depuis le 1er février.

Centrale photovoltaïque de Chantemerle

L'Apeg était présente le jeudi 4 avril à Chantemerle-les-Grignan pour soutenir les habitants contre le projet de déforestation du Rouvergue en vue d'implanter une centrale solaire d'environ 14 hectares sur la parcelle C193, "La Suquée" classée en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 1.

Malgré les résultats très clairs de la consultation lancée auprès des habitants de Chantemerle par la mairie à la demande de la préfecture, le conseil municipal a reconduit par 5 voix contre 3, sa demande de classement de cette parcelle en zone d'accélération des énergies renouvelables. En effet sur 141 réponses exprimées, 50 seulement (soit 35 %) sont d'accord avec cette demande de classement alors que 86 réponses (61 %) s'opposent à ce choix ou ne souhaitent aucune proposition.

Après le vote, la délégation de l'APEG a exprimé publiquement son incompréhension face à la reprise de ce projet, déjà abandonné en 2020, et alors qu'il se trouve dans une zone classée comme "rédhibitoire" pour les centrales photovoltaïques au sol, par un document de la préfecture de région de mars 2021. Elle a également mis en avant les conséquences d'un défrichement intégral d'une parcelle de 14 ha qui conduirait au renvoi immédiat dans l'atmosphère de plusieurs milliers de tonnes de dioxyde de carbone participant ainsi dans un premier temps à l'accélération des effets du changement climatique.

Assemblée générale du 22 mars



Notre assemblée générale annuelle s'est tenue le 22 mars à la maison Milon à Grillon . Elle s'est poursuivie par la projection du documentaire très récent "L'arbre qui cache les forêts", réalisé par France Nature environnement PACA , en première diffusion sur le Vaucluse dans le cadre de la journée mondiale de l'Arbre.

Ce documentaire centré sur les conditions de préservation des espaces boisés en région PACA, au cœur des interventions de notre association depuis plusieurs années, a donné lieu à un débat très suivi en présence de Jean Louis Grapin directeur du SMBVL .

Une discussion autour de la traditionnelle soupe préparée par plusieurs membres du conseil d'administration a clôturé la soirée dans une ambiance conviviale.

Rewilding : réensauvagement, ou retour à l'état sauvage ?



Le mot de **rewilding** qui nous vient de différents mouvements nés aux Etats-Unis a été littéralement traduit en français par le mot de **"réensauvagement"** qui pourrait peut-être plus joliment s'exprimer par **"retour à l'état naturel"** ou **"retour à la vie sauvage"**. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une démarche plus ou moins radicale pour rétablir la biodiversité dans des sanctuaires préservés de toute intervention humaine.

[Lire la suite](#)

Avis d'ouverture de l'enquête publique pour le SAGE du Lez du 8 avril au 17 mai

Nous sommes informés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) de l'ouverture de l'enquête publique du projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui se déroulera du 8 avril 9h au 17 mai 12h.

Des permanences seront tenues par le commissaire enquêteur dans 4 communes du bassin versant : Bollène, Suze la Rouse, Valréas et Roche Saint Secret Beconne. Un registre dématérialisé est ouvert durant l'enquête à

l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/5193

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est disponible sur le site internet du smbvl : <https://www.smbvl.fr/le-smbvl/enquetes-publiques/projet-sage>.

Cette enquête publique est la dernière étape avant l'adoption définitive du SAGE porté par le SMBVL.

Voir la plaquette de
présentation

Elle doit permettre à nos adhérents et sympathisants de faire part de leur avis sur ce document très important pour tenter de préserver et de restaurer ce cours d'eau, essentiel pour notre qualité de vie.

Lors de la consultation préalable organisée en 2021 nous avons fait part de plusieurs points d'attention vis à vis du bassin du Lez, en déficit structurel et notamment exprimé la nécessité de limitation des prélèvements et de répartition équitable des volumes prélevés, de cesser les destructions importante de ripisylves et d'engager leur restauration, ...

Merci de nous transmettre en copie par messagerie (contact@apeg.fr) vos contributions formulées sur le registre dématérialisé.

CCEPPG PCAET ouverture de la procédure de consultation du public

La CCEPPG (Communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan) nous a informé de l'ouverture de la procédure de consultation du public sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Elle a donné lieu à la publication d'une annonce légale sur le journal local hebdomadaire de la Tribune du 21 mars et sur le site internet de la CCEPPG www.cceppg.fr .

La procédure de participation du public est possible , du jeudi 04 avril 9 h au mardi 7 mai 12 h.

L'ensemble du dossier est mis à disposition du public :

- Par voie numérique, sur le site Internet de la communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan à l'adresse suivante : www.cceppg.fr
Lien de consultation et de téléchargement : <http://cceppg.fr/11-ccep-actualites/344-consultation-publique-pcaet>
- Sur support papier, au siège de la CCEPPG, sur rendez-vous.
Les intéressés pourront faire part de leurs observations et propositions à

l'adresse suivante : infos@cceppg.fr

- et sur registre papier disponible au siège de la CCEPPG.

L'objectif est de soumettre le projet final de PCAET à validation du Conseil Communautaire en juin 2024.

Ayant participé aux ateliers thématiques en octobre 2022 (Habitat, agriculture – sylviculture, mobilités, entreprises) et/ou aux réunions en visio organisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET, nous vous renvoyons notamment aux observations formulées par l'autorité environnementale figurant sur le site de consultation :

Accédez au site de
consultation

Nous partageons notamment "les interrogations sur la capacité à mobiliser le bois énergie au regard des objectifs visés et d'une vision de gestion durable de la forêt, dans le cadre du contexte de dégradation de la capacité du puits de carbone forestier constaté ces dernières années".

Nous restons également sur notre faim pour les transports en commun (p 21) : "Aucune action spécifique n'est à court terme prévue pour le développement des transports en commun".

Nous vous remercions de nous transmettre vos contributions en copie par messagerie (contact@apeg.fr) pour alimenter la contribution de l'APEG dans le cadre de cette consultation.

Appel à dons pour le financement de notre recours contre la centrale photovoltaïque au sol de 9 ha dans les bois de Grignan.

Nous soulignons plus haut les initiatives de notre association pour tenter de freiner l'implantation des projets, comme celui porté par Engie sur le plateau du Rouvergue à Chantemerle lés Grignan, prétendant développer les énergies renouvelables mais préjudiciables au maintien de conditions favorables à la biodiversité.

Face à un projet plus avancé, celui de la centrale photovoltaïque au sol de 9 ha dans les bois de Grignan contre lequel notre association a déposé trois recours en mai 2023 pour tenter de le faire annuler, notre mobilisation est également constante.

Après une première victoire obtenue le 9 juin 2023 par l'association "Les Amis de la Terre", avec la suspension par le TA de Grenoble de l'arrêté préfectoral valant autorisation de défrichement, l'heure est venue de conforter

définitivement cette première avancée.

Comme annoncé lors de notre AG du 22 mars , nos trois recours adressés au TA de Grenoble les 2 et 3 mai 2023 ont été renvoyés devant la Cour administrative d'Appel de LYON le 20/03/2024, le délai de dix mois imparti au tribunal pour statuer étant expiré (article R. 311-6 du code de justice administrative).

Dans la suite logique de notre opposition depuis 2020 à ce projet, **nous avons besoin de votre soutien financier** pour faire face aux frais de justice engagés par nos trois associations **et pour nous aider à poursuivre notre engagement pour un développement responsable des énergies renouvelables sur notre territoire.**

AIDEZ-NOUS A FINANCER CE RECOURS

Merci pour vos dons ! (Cliquez sur le lien ci-dessous)

<https://www.helloasso.com/associations/fracna-drome-nature-environnement/formulaires/3>

NB : Ces recours sont conduits par l'APEG conjointement avec FRAPNA Drôme Nature Environnement et France Nature environnement Auvergne Rhône Alpes : les dons collectés sur le site Hello asso viendront directement réduire le poids des frais de justice que nous supportons.

APEG

Maison Milon, 2 place Émile Colongin
Le Vialle, 84600 Grillon
contact@apeg.fr
<https://www.apeg.fr>

Suivez-nous sur Facebook



Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous recevez cet e-mail car vous êtes inscrit à notre newsletter

Se désinscrire

